ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 44624

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'horaire consacré à l'enseignement de l'histoire et de la géographie en classes de première et terminale relevant de la filière scientifique. En 1992, la place réservée à l'enseignement de ces disciplines a déjà été fortement amputée. En série S, l'horaire hebdomadaire consacré à l'histoire et à la géographie est ainsi inférieur de 25 % à celui prévu dans les autres séries générales. Or, il est envisagé de diminuer encore cet horaire, qui passerait de 3 heures à 2,5 heures par semaine en série S, contre 4 heures dans les autres séries. Une telle diminution conduirait à faire des coupes sombres dans les programmes et ainsi à faire l'impasse sur certains événements majeurs de notre histoire contemporaine, dont tout bachelier devrait avoir eu connaissance au cours de ses études secondaires. Elle irait en outre à l'encontre des efforts déployés en vue de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, dont l'histoire et la géographie sont des fondements essentiels. En conséquence, il fait valoir qu'il y aurait lieu de maintenir l'horaire hebdomadaire à son niveau actuel et souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égale dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE44624

Auteur : M. Jean-Claude Lenoir
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44624
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2280
Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4822